Unia Zentralsekretariat
Präsidialsekretariat

Weltpoststrasse 20
CH-3000 Bern 15
T +41 31 350 21 11
F +41 31 350 22 11
http://www.unia.ch

Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.

Conférence de presse de l'Union syndicale suisse (USS)
Berne, le 6 septembre 2019

Pour des hausses générales des salaires d'au moins 2 % et au moins 50 francs supplémentaires pour les femmes

Unia réclame un coup d'accélérateur pour les salaires

Vania Alleva, présidente du syndicat Unia

Après les pertes de salaire réel de ces dernières années, il y a un besoin de rattrapage pour tous les salarié-e-s : tous les salaires doivent augmenter. La scandaleuse discrimination salariale des femmes nécessite des mesures supplémentaires. Le syndicat Unia demande pour l'année 2020 une hausse générale des salaires d'au moins 2 % pour toutes et tous et au moins 50 francs supplémentaires pour les femmes.

Malgré la bonne conjoncture, les employeurs mettent le frein sur les salaires. En 2017 et 2018, les salaires réels ont baissé globalement de 0,5 %, bien que la productivité du travail ait progressé de près de 5 % durant la même période. En d'autres termes, les salarié-e-s travaillent toujours plus et les employeurs les punissent avec une réduction de salaire.

Grand besoin de rattrapage : offensive sur les salaires pour des hausses générales de rémunération
Cela se fait sentir dans le portemonnaie : en 2017 et 2018, le pouvoir d'achat a reculé d'un demi pourcent. Il n'est pas tenu compte ici de la constante hausse des primes d'assurance-maladie. Cela affaiblit la demande intérieure. Compte tenu des perspectives conjoncturelles incertaines, la Suisse ne peut plus se permettre une nouvelle année faible en termes de salaires.

Le besoin de rattrapage est donc important. Il faut le couvrir au plus vite. Le temps du « blocage des salaires » est définitivement révolu. Nous lançons une offensive sur les salaires pour des hausses générales d'au moins 2 % pour toutes et tous. Les salarié-e-s l'ont mérité.

Jour de paie des femmes : halte à la discrimination salariale
Le manque à gagner des femmes est particulièrement important. Les femmes subissent non seulement le frein sur les salaires, mais elles sont aussi discriminées en matière salariale. Et massivement. Elles gagnent en moyenne 657 francs de moins par mois que les hommes.

Cela a des conséquences : plus d'une femme sur six doit s'en sortir avec un bas salaire qui suffit à peine pour vivre (Enquête sur la structure des salaires 2016, OFS 2018). A cela s'ajoute que les

femmes effectuent la plus grande partie du travail non rémunéré et travaillent à temps partiel. Moins d'argent, moins de perspectives, moins de pouvoir, telle est la réalité de la plupart des femmes.

Cela doit cesser : les femmes l'ont très clairement montré le 14 juin de cette année. La scandaleuse discrimination salariale envers les femmes exige des mesures concrètes déjà lors des prochaines négociations salariales. Au moins 50 francs de plus pour chaque femme représente un pas en direction de l'égalité salariale. Dans les entreprises qui versent des salaires féminins particulièrement bas, nous demandons plus. Par ailleurs, nous exigeons des contrôles systématiques des salaires dans toutes les entreprises et des mesures efficaces pour éliminer sans délai la discrimination salariale.

Les revendications salariales d'Unia

Unia demande au moins 2 % de salaire en plus pour toutes et tous et au moins 50 francs supplémentaires pour toutes les femmes ! C'est un minimum pour compenser le renchérissement et les hausses de primes des caisses-maladie, pour redistribuer la croissance de la productivité du travail et couvrir au moins une partie du besoin de rattrapage.

Pour les différentes branches, cela signifie :

- **Dans le commerce de détail**, il n'y a pratiquement pas eu d'augmentations générales des salaires au cours de ces dernières années. Ce sont principalement les femmes qui en font les frais, car elles sont majoritaires dans cette branche. C'est pourquoi Unia demande dans le commerce de détail, notamment pour les leaders de la branche **Migros et Coop**, un relèvement des salaires d'au moins 2 % à titre général et une correction de l'inégalité salariale entre les sexes. Dans les négociations avec Coop, Unia exige +2 % pour toutes et tous ainsi qu'une analyse des salaires et un plan directeur transparent avec les moyens supplémentaires nécessaires pour corriger les inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Pour les **shops de stations-service**, il faut relever tous les salaires minimums de 150 francs et introduire un salaire minimum dans le canton du Tessin.
- Dans la **branche de la coiffure** et dans **l'hôtellerie-restauration**, les résultats salariaux concernent aussi un nombre particulièrement important de femmes. Pour le secteur de la coiffure, Unia exige l'introduction progressive d'un 13e salaire et pour l'hôtellerie-restauration +2 % sur tous les salaires minimums.
- **Industrie agroalimentaire et industrie MEM :** dans ces branches, Unia réclame une augmentation de salaire de 120 francs ou 2 % à titre général. Tous les salaires féminins inférieurs à 4000 francs doivent être augmentés de 200 francs. Par ailleurs, des analyses de salaire doivent être effectuées dans toutes les entreprises d'ici à fin juillet 2020, avec la participation des commissions du personnel et d'Unia, et des mesures appropriées doivent être prises pour assurer l'égalité en matière salariale.
- **Chimie/Pharma :** 120 francs à titre général (x13) ou 2 % à titre général. Augmentation supplémentaire de 200 francs (x13) pour les femmes. Hausse des salaires des apprenti-e-s de 100 francs (x13).
- La conjoncture de la construction est robuste et les branches du **second œuvre** en profitent aussi. Les employé-e-s participent largement au succès du second œuvre. Ce secteur doit son formidable essor aux nombreuses heures supplémentaires fournies et à la forte pression au rendement subie par les employé-e-s. L'augmentation de la productivité doit être

redistribuée à celles et ceux qui l'ont générée : c'est pourquoi Unia demande une hausse générale des salaires de +2 % dans le second œuvre !
- Pour les branches des **produits en béton et des tuileries-briqueteries ainsi que pour Holcim,** Unia demande +2 % à titre général.

Les hausses de salaires ont déjà été négociées dans le secteur principal de la construction et dans le nettoyage :

- Dans la **Convention nationale du secteur principal de la construction** et dans la **CCT pour la construction de voies ferrées**, Unia a obtenu une augmentation générale des salaires de 80 francs sur tous les salaires minimums et effectifs.
- **Dans la CCT du secteur du nettoyage pour la Suisse alémanique**, les salaires minimums sont augmentés, selon la catégorie de salaire, de 2 % à 3,4 %.

La Suisse met volontiers en avant sa qualité de vie élevée. Il n'en demeure pas moins que de nombreux employé-e-s, dont beaucoup de femmes, ne profitent pas de la prospérité. Il existe un besoin de rattrapage dans de nombreux domaines. Il est temps d'aller de l'avant en matière de salaires et d'égalité salariale !

Aperçu des revendications salariales pour les branches d'Unia

Toutes les branches : au moins +2 % pour toutes et tous et au moins 50 francs pour toutes les femmes !

- **Second œuvre :** +2 % et augmentation des salaires minimums de 2 %.
- **Commerce de détail :** +2 % à titre général.
- **Coop :** +2 % pour toutes et tous, une analyse des salaires et un plan directeur transparent avec les moyens supplémentaires nécessaires pour corriger les inégalités salariales entre les hommes et les femmes.
- **Shops de stations-service :** +150 francs sur tous les salaires minimums et introduction d'un salaire minimum au Tessin.
- **Branche de la coiffure :** introduction progressive d'un 13e salaire.
- **Hôtellerie-restauration :** +2 % sur tous les salaires minimums.
- **Industrie agroalimentaire et industrie MEM :** +120 francs ou +2 % et 200 francs pour toutes les femmes avec un salaire inférieur à 4000 francs.
- **Chimie/Pharma :** 120 francs (x13) à titre général ou 2 % à titre général, augmentation supplémentaire de 200 francs (x13) pour les femmes, augmentation des salaires des apprenti-e-s de 100 francs (x13).
- **CN :** 80 francs à titre général sur les salaires minimums et effectifs (déjà négocié).
- **Voies ferrées :** 80 francs à titre général sur les salaires minimums et effectifs (déjà négocié).
- **Nettoyage Suisse alémanique :** +2 % à 3,4 % sur les salaires minimums, selon la catégorie de salaire (déjà négocié).

Informations complémentaires :
Vania Alleva, présidente d'Unia, 079 620 11 14
Lucas Dubuis, porte-parole d'Unia, 079 632 56 60